

Lettres Patentes

Pour fabriquer les Blancs
et petits Blancs sur le
pied de Monnoye en
trentiesme.

Du 4. Jun 1423.

Henry par la grace de
Dieu Roy de France et
d'Angleterre à nos Amés
et feaulx les Generaulx
Maistres de nos Monnoyes.

Salut et Dilection, Comme
pour pourvoir à ce que les
matieres d'or et d'argent estans
en nostre Royaume de France
ne soient transportées en autres
Monnoyes que les nostres où
nous faisons ouvrir de present
nous ayons dernièrement en
ordonné faire faire et ouvrir
en nosdites Monnoyes Deniers
d'or fin appellés Salut de
soixante trois Deniers de
poids au Marc de Paris à un
quart de Carat de remede, et
ayant cours pour vingt cinq
sols Tournois la piece à
nos Armes de France et
d'Angleterre, en faisant
donner pour chaque Marc d'or
fin soixante et deux Deniers
desdicts Salus, et Blancs
Deniers ayant cours pour dix.

Deniers Cournois la piece à
 cinq Deniers de Loy Argent le
 Roy et de six sols trois deniers
 de Poids au Mare de Paris sur
 le pied de Monnoye trentiesme
 à nosdittes Armes; et pour toujours
 entretenir et continuer que nos
 Monnoyes d'argent soyent au
 mesme pied et à la forme de
 nosdittes Armes par l'avis et
 deliberacion de nostre très chier et
 très amé Oncle Jehan Regent
 nostre dit Royaume de France
 Duc de Bedford, et de nostre
 grand Conseil avons ordonné sur
 ce faire en nosdittes Monnoyes
 avec lesdits Plans ayans cours
 pour dix deniers Cournois la
 piece, petits Plans ayans
 cours pour cinq Deniers
 Cournois la piece, à cinq
 Deniers de Loy, et de douze

56
sols fixz deniers des poids au
Marc de Paris en donnant et
faisant donner aux Changeurs et
Marchands pour chascun Marc
d'argent allayé à laditte Loy
six livres dix huit sols Cournois
Item, autres Deniers ayans cours
pour trois Deniers Cournois la
pièce à trois Deniers de Loy, &
argent le Roy de douze sols &
six deniers des poids audit Marc et
sur ledit pied, en donnant et faisant
donner auxdits Changeurs et Mar-
chands pour chascun Marc d'argent
allayé à laditte Loy de trois
Deniers six livres douze sols Cournois
Item petits Deniers Cournois noirs
ayans cours pour un Denier &
Cournois la pièce à un Denier &
douze ⁵ de Loy, argent le Roy
et de dix huit sols neuf deniers

de poids audit Marc pour le dit
 pied, en donnant et faisant donner
 à iceux Changeurs et Marchands
 pour chaque Marc d'argent allayé
 à laditte Loy de un Denier 12⁶ et
 cent seize sols Cournois. Item
 petits Mailles Cournois ayant
 cours pour un Maille Cournois
 la piece à un Denier de Loy
 argent le Roy de vingt cinq sols.
 de poids audit Marc, en donnant
 et faisant donner auxdits Changeurs
 et Marchands pour chaque Marc
 d'argent allayé à laditte Loy
 un denier, cent dix sols Cournois.
 Pour ce est il que nous voulans
 nostre dite Ordonnance estre
 mise en execution vous mandons
 par ces presentes que tout le plus
 brief que faire se pourra vous
 faites faire ouvrir et monnoyer

en nosdites Monnoyes lesdits
Deniers d'argent Blancs et noirs
de la Loy et poids demesdit en
faisant payer auxdits Changeurs
et Marchands les prix demesdits
et autres tels prix au dessus d'iceux
que bon vous semblera estre
à faire pour le gouvernement
de nosdites Monnoyes, et avec ce
faites payer aux Ouvriers et
Monnoyers tel fallaire pour leur
ouvrage et monnoyage, comme
vous verrez qu'il sera à faire
de raison, de ce faire vous
donnons pouvoir et mandement
especial, mandons et commandons
à tous nos Officiers, et Sujets
que vous en faisant les choses
demesdites leurs Circonstances et
Dependances obeissent et entendent
diligemment. Donné au bois

De Vincennes le quatrieme jour
de Juin l'An mil quatre cent
vingt trois . / .